

Déclaration liminaire au CT du 13/03/2017

Monsieur le Président,

Près de six mois après son élaboration, nous voici enfin en possession du PAE 2017. Comme vous pouvez vous en douter, ce dernier ne nous satisfait absolument pas. En effet, bien que les effectifs de la SU aient été augmentés suite aux attentats de 2015, on ne peut pas en dire autant de ceux des OP CO. Bien sûr, nous direz-vous, vous êtes contraints de les diminuer et vous n'y pouvez rien. Permettez-nous toutefois de nous faire part de quelques réflexions sur le sujet.

Il serait mal venu de notre part de nous livrer à des comparaisons entre directions car nous luttons pour que *toutes* les directions soient préservées, mais on constate que la DR d'Aix-en-Provence a en deux ans perdu 12 ER CO quand d'autres en ont cédé "seulement" 2.

Monsieur le Président, qu'est-ce qui justifie un tel acharnement sur la DR de Provence ?

Cette année, nous constatons amèrement que notre SRE se retrouve avec un ER de 2 au lieu de 4 sur le PAE 2016. Pourtant, au GT du 22/10/2015, l'ancien DR nous avait bien promis d'œuvrer pour une augmentation de 4 à 6 agents. Rappelons ici l'historique du dossier : le SRE d'Aix a été vidé de ses agents dès 2012 sans CHSCT et sans vote en CT. Concrètement, comme l'a dit le DR de l'époque « on a fermé les robinets » de ce service : ceux qui sont partis n'ont pas été remplacés et on a laissé les 3 agents du SRE dans l'incapacité de mener à bien la mission qui leur était confiée.

Pouvez-vous expliquer comment un SRE peut fonctionner avec deux agents sur un territoire comptant cinq départements et un tissu économique fourni ! A la lecture du PAP 2017, on comprend que le SRE d'Aix va fermer. Or, sauf erreur de notre part, les derniers développements opérés sont en contradiction avec cette assertion. Où est la vérité ?

Nous notons au passage que le SRE de Nice a également plus que participé à l'effort collectif puisqu'en deux ans il est passé de 7 ETPT à 5.

Revenons à Aix : pouvez-vous nous indiquer comment une CROC à 2 ETPT peut être en mesure de fonctionner normalement ? Comment un service du contentieux peut travailler sereinement avec 3 ETPT, là où les autres en ont largement plus ?

Nous vous rappelons ici que dans deux ans, 2 A, 6 ou 7 B et 2 C devront se voir proposer un poste au sein de la DR d'Aix-en-Provence suite à la fermeture de la RR. Il est plus que temps de songer à augmenter les ER des bureaux particuliers de la DR de Provence pour 2018. Le problème se posera également à Nice et à Bastia dont les RR fermeront en 2018 et 2019.

Nous souhaiterions également souligner le transfert d'1 ER du bureau d'Avignon vers celui d'Aix en raison de la centralisation des tabacs au sein du bureau des Milles. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : le nombre de demandes de DCN (dédouanement centralisé national) est élevé et les effectifs de ce bureau doivent être augmentés pour pouvoir assumer cette nouvelle charge de travail. De plus, depuis octobre 2016, la DG a transféré la compétence relative aux audits critères communs OEA-C des SRA vers les bureaux de douane, ce qui accroît de façon importante la charge de travail des agents des bureaux.

Nous avons bien trop souvent l'impression de crier dans le désert et c'est très dommage pour la qualité du prétendu dialogue social.

